

NOTE

Ce procès-verbal pourrait être modifié lorsqu'il sera soumis pour approbation lors de la prochaine séance du conseil.

**MUNICIPALITÉ DES CÈDRES
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC****12 juillet 2022****PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 12 juillet 2022 à 19h30 au Pavillon des bénévoles sis au 145, rue Valade, Les Cèdres (Québec), J7T 1S9

Présences :

Les conseillers Mme Julie Paradis, MM., Marcel Guérin, et Jacques Bouchard, sous la présidence du maire, M. Bernard Daoust

Sont absents :

Mme Lyndsay Simard, MM. Michel Proulx et Loïc Dewavrin

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance

Mme Chantal Primeau, adjointe administrative, direction générale et greffe

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Bernard Daoust, déclare la séance légalement ouverte.

Le président informe également les personnes présentes que la séance est captée de façon audio et vidéo et que l'enregistrement sera disponible en différé sur le site internet de la Municipalité.

2022-06-311 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 juillet 2022

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 juillet 2022 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion**1. Ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 juillet 2022

2. Procès-verbaux

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 juin et de la séance extraordinaire du 28 juin 2022

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 16 juin au 14 juillet 2022 et paiement des incompressibles du 6 et 10 juin 2022

3.2 Paiement de factures et décomptes progressifs :

3.2.1 Réfrigération Yvan Allison : paiement du décompte progressif numéro 4 / conversion du système de chauffage au mazout à l'électricité au bâtiment de l'hôtel de ville

- 3.2.2 Modification de la résolution numéro 2022-05-199 : Le Groupe Provil: paiement du décompte progressif numéro 10 (libération partielle de la retenue de 5%) / acquisition de deux génératrices (hôtel de ville et pavillon des bénévoles)
- 3.3 Demandes de subventions, financement et autres
 - 3.3.1 Mathis Larivière : compétition d'haltérophilie / Politique de subvention à l'élite – volet sportif
 - 3.3.2 Guy Léveillé : 48 heures vélo / Fais-Un-Vœu Québec
 - 3.3.3 Communauté Chrétienne de St-Clet : demande de commandites pour la journée des travailleurs-migrants
- 3.4 Financement pour règlements d'emprunts numéros 339-2011 (camion 6 roues / unité d'intervention, camion-citerne / autopompe et camion à neige) et 329-2010 (construction bibliothèque Gaby-Farmer-Denis)
 - 3.4.1 Soumissions pour l'émission de billets
 - 3.4.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 327 700 \$ qui sera réalisé le 19 juillet 2022
- 4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire**
 - 4.1 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées
 - 1256, chemin Saint-Féréol (2 380 194) / Isolation, revêtement extérieur, cheminée, moulures, persiennes
 - 935, chemin du Fleuve (lot 2 045 871) / Fenêtre, porte, balcon et haie
 - 14, rue St-Thomas (2 048 258) / Revêtement de toit recouvrant le balcon 2e version
 - 4.2 Dérogations mineures: demandes acceptées
 - 4.2.1 351, rue des Chênes (lot 2 046 292) / Implantation garage privé détaché
 - 4.2.2 559, chemin Saint-Féréol (lot 2 380 190) / Hauteur du garage privé détaché
 - 4.2.3 820, chemin Saint-Féréol (lot 2 047 466) / Régularisation marge avant
 - 4.3 Entérinement de la nomination de Claudy St-Onge à titre de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme
- 5. Règlements municipaux**
 - 5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 489-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 57 895\$ pour des travaux de reprofilage de fossés et remplacement de ponceaux – secteur Mérisa
 - 5.2 Adoption du règlement numéro 383-4-2022 modifiant le règlement numéro 383-2015 et ses amendements déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats
 - 5.3 Adoption du règlement d'emprunt numéro 471-1-2022 modifiant le règlement d'emprunt numéro 471-2021 afin d'augmenter la dépense de l'emprunt pour un montant additionnel de 78 609 \$ - travaux de bouclage dans le secteur Marsan
 - 5.4 Adoption du règlement numéro 488-2022 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
 - 5.5 Adoption du règlement numéro 395-18-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de créer la zone P-5 à même une partie de la zone A-19

6. Affaires municipales

- 6.1 Résolution d'appui à la semaine de la sécurité ferroviaire
- 6.2 Fédération québécoise des municipalités : participation aux ateliers techniques en gestion d'actifs
- 6.3 Congrès 2022 de la Fédération québécoise des municipalités : participation

7. Affaires administratives

- 7.1 Revenu Québec : mise à jour des responsables des services électroniques (RSÉ)

8. Ressources matérielles et immobiliers

- 8.1 Génératrice Tremblay Inc. : octroi du contrat de service de maintenance des génératrices
- 8.2 EPX-i : octroi du contrat pour des travaux de revêtement polymère à la station d'aqueduc des Chênes
- 8.3 Intervia : offre de services professionnels pour une étude de circulation – intersection de la rue Sophie et du chemin Saint-Féréol
- 8.4 Nordikeau : offre de services professionnels – optimisation de la station d'épuration pour développement résidentiel
- 8.5 Wajax – division Génératrice Drummond : contrat pour la fourniture, livraison et installation d'une génératrice de 200 kW au poste du Fleuve
- 8.6 Consultants Blitz : offre de services professionnels – préparation des plans et devis pour la construction d'une dalle de béton - nouvelle génératrice au poste du Fleuve
- 8.7 Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques : engagement du requérant

9. Ressources humaines

- 9.1 Entérinement de la démission de Alex-Xavier Tourigny à titre de journalier/ouvrier temporaire
- 9.2 Entérinement de la démission de Cynthia Henrie à titre de responsable des services de l'urbanisme et de l'environnement
- 9.3 Abrogation de la résolution numéro 2022-04-183 « Embauche de Normand Gagnon à titre de premier répondant à temps partiel »
- 9.4 Entérinement de l'embauche de Jany Caron-Sabourin à titre de secrétaire-réceptionniste / poste permanent à temps plein au service de l'urbanisme
- 9.5 Entérinement de la démission de Anne-Marie Déziel à titre de responsable des loisirs, culture et de la vie communautaire
- 9.6 Nomination de Isabelle Gareau à titre de responsable des loisirs, culture et de la vie communautaire par intérim
- 9.7 Embauche de Louis Martin à titre de responsable du Service de l'urbanisme et de l'environnement

10. Divers et correspondance

Adopté à l'unanimité

2022-07-312 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 juin et de la séance extraordinaire du 28 juin 2022

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin et de la séance extraordinaire du 28 juin 2022 et renoncent à leur lecture;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 juin et de la séance extraordinaire du 28 juin 2022 soient adoptés le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2022-07-313 Acceptation des comptes du 16 juin au 14 juillet 2022 et paiement des incompressibles du 6 et 10 juin 2022

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil municipal approuve le paiement des comptes du 16 juin au 14 juillet 2022 et les paiements incompressibles du 6 et 10 juin 2022 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes à payer dûment déposées aux membres du Conseil;

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
- Paiement par chèques	220 683.95 \$
- Chèques annulés	98 086.98 \$
- Paiement par dépôt direct	250 109.14 \$
- Dépôt direct annulé	4 296.65 \$
- Paiement par débit direct	0 \$
- Débit direct annulé	0 \$
- Salaires versés – paies numéros 22 à 26 - 2022	265 012.29\$
- Contribution de l'employeur	63 359.92\$

QUE le Conseil autorise le greffier-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-07-314 Réfrigération Yvan Allison : paiement du décompte progressif numéro 4 / conversion du système de chauffage au mazout à l'électricité au bâtiment de l'hôtel de ville

Projet numéro 2016-600-18

ATTENDU la résolution numéro 2021-08-298 octroyant à Réfrigération Yvan Allison le contrat pour les travaux de conversion du chauffage au mazout à l'électricité à l'hôtel de ville ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 4 pour les travaux exécutés jusqu'au 20 juin 2022 ;

ATTENDU la recommandation de paiement dûment signée par la responsable des bâtiments ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 4 au montant de 13 887.54\$ (taxes en sus) à Réfrigération Yvan Allison pour la conversion du chauffage du mazout à l'électricité au bâtiment de l'hôtel de ville ;

ATTENDU QU'une retenue contractuelle de 10% est appliquée pour un montant de 1 543.06\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-07-315 Modification de la résolution numéro 2022-05-199 : Le Groupe Provil: paiement du décompte progressif numéro 10 (libération partielle de la retenue de 5%) / acquisition de deux génératrices (hôtel de ville et pavillon des bénévoles)

Projet numéro 2016-600-18

ATTENDU la résolution numéro 2022-05-199 autorisant le paiement du décompte progressif numéro 10 (libération partielle de la retenue 5%) au montant de 12 350\$ (taxes en sus) à Le Groupe Provil dans le cadre du contrat pour la fourniture, la livraison et le raccordement de deux génératrices soit à l'hôtel de ville et au Pavillon des bénévoles ;

ATTENDU QUE le montant du décompte progressif numéro 10 indiqué dans la résolution est erroné et qu'il y a lieu de procéder à la correction ;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 2022-05-199 de la façon suivante :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 10 (libération partielle de la retenue 5%) au montant de 14 042.14\$ (taxes en sus) à Le Groupe Provil dans le cadre du contrat pour la fourniture, la livraison et le raccordement de deux génératrices soit à l'hôtel de ville et au Pavillon des bénévoles.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) avec un remboursement par la réserve financière relative au plan de mesures d'urgence pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-07-316 Mathis Larivière : compétition d'haltérophilie / Politique de subvention à l'élite – volet sportif

ATTENDU la demande de subvention à l'élite pour Mathis Larivière, membre du Club d'Haltérophilie / CrossFit de la Cité;

ATTENDU QUE Mathis Larivière a participé le 4 juin 2022 au Championnat Canadien Junior à La Prairie, Québec;

ATTENDU QUE la demande de subvention s'inscrit dans la Politique de subvention à l'élite / volet sportif;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE VERSER une subvention de 100\$ à Mathis Larivière dans le cadre de la Politique de subvention à l'élite / volet sportif.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-07-317 Guy Léveillé : 48 heures vélo / Fais-Un-Vœu Québec

ATTENDU QUE Guy Léveillé, employé municipal au Service des travaux publics, participera à l'événement 48 HEURES VÉLO / Fais-Un-Vœu Québec qui se déroulera du 16 au 18 septembre 2022;

ATTENDU QUE le concept consiste au relai d'une équipe durant une période de 48 heures;

ATTENDU QUE les équipes doivent récolter une collecte de fonds d'au moins 3 600\$ qui sera remise pour réaliser le vœu d'enfants atteints d'une maladie grave;

ATTENDU la mission de l'évènement;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE VERSER une subvention discrétionnaire de 100\$ à Guy Léveillé dans le cadre de l'évènement 48 HEURES VÉLO Fais-Un-Vœu Québec qui se déroulera du 16 au 18 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-07-318 Communauté Chrétienne de St-Clet : demande de commandites pour la journée des travailleurs-migrants

ATTENDU QUE depuis quelques années, la communauté de St-Clet reçoit les travailleurs-migrants de la région afin de leur offrir une journée de fête;

ATTENDU la demande de commandites afin de soutenir l'activité qui se déroulera le 17 juillet prochain;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres compte plusieurs travailleurs-migrants sur son territoire;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

DE VERSER une subvention discrétionnaire de 150\$ à la Communauté Chrétienne de St-Clet dans le cadre de la journée des travailleurs-migrants qui se déroulera le 17 juillet 2022.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-07-319

Soumissions pour l'émission de billets

Financement pour règlements d'emprunts numéros 339-2011 et 329-2010

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 juillet 2022, au montant de 1 327 700\$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES

86 100 \$	4,66000 %	2023
90 600 \$	4,66000 %	2024
95 000 \$	4,66000 %	2025
99 700 \$	4,66000 %	2026
956 300 \$	4,66000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,66000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

86 100 \$	3,90000 %	2023
90 600 \$	4,15000 %	2024
95 000 \$	4,20000 %	2025
99 700 \$	4,30000 %	2026
956 300 \$	4,40000 %	2027

Prix : 98,64600

Coût réel : 4,71910 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

86 100 \$	4,89000 %	2023
90 600 \$	4,89000 %	2024
95 000 \$	4,89000 %	2025
99 700 \$	4,89000 %	2026
956 300 \$	4,89000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,89000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES est la plus avantageuse;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité des Cèdres accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES pour son emprunt par billets en date du 19 juillet 2022 au montant de 1 327 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 339-2011 et 329-2010. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté à l'unanimité

2022-07-320 **Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 327 700 \$ qui sera réalisé le 19 juillet 2022**
Financement pour règlements d'emprunts numéros 339-2011 et 329-2010

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Cèdres souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 327 700 \$ qui sera réalisé le 19 juillet 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
339-2011	69 800 \$
329-2010	460 600 \$
329-2010	797 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 329-2010, la Municipalité des Cèdres souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 juillet 2022 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 janvier et le 19 juillet de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	86 100 \$	
2024.	90 600 \$	
2025.	95 000 \$	
2026.	99 700 \$	
2027.	104 900 \$	(à payer en 2027)
2027.	851 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 329-2010 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 juillet 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité

2022-07-321 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées

ATTENDU les demandes de Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé l'acceptation des PIIA lors de sa réunion du 21 juin 2022;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des esquisses déposées avant la présente séance du Conseil;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'ACCEPTER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposés pour les propriétés suivantes :

Adresses	Nature des demandes	Décision CCU
1256, ch. Saint-Féréol – 2 380 194	Isolation, revêtement extérieur, cheminée, moulures, persiennes	Acceptée
935, ch. du Fleuve – 2 045 871	Fenêtres, porte, balcon, haie	Acceptée
14, rue St-Thomas – 2 048 258	Revêtement de toit recouvrant le balcon 2e version	Acceptée

Adopté à l'unanimité

**2022-07-322 351, rue des Chênes (lot 2 046 292) / Implantation garage privé détaché
Demande de dérogation mineure**

ATTENDU QUE la demande vise à régulariser la distance entre le bâtiment principal et le garage privé détaché existant de 1,16 mètre alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une distance minimale de 3 mètres entre ces deux bâtiments et à régulariser l'empiètement de 1,95 mètre du garage privé détaché existant en cour avant

alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements proscrit les garages privés détachés en cour avant;

ATTENDU la demande de Guylaine Levac datée du 27 avril 2022 appuyé par le certificat de localisation de l'arpenteur géomètre Marie-Michele Parent, numéro de dossier M28008-1-1, minute 2028 daté du 8 juin 2022 ;

ATTENDU QUE les modifications requises pour respecter le règlement sont jugées couteuses ;

ATTENDU QUE les propriétaires souhaitent vendre ;

ATTENDU la bonne foi des propriétaires dans leurs démarches ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé au Conseil municipal, lors de leur rencontre du 21 juin dernier, d'accepter la demande de dérogation mineure ;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 23 juin 2022;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour le 351, rue des Chênes (lot 2 046 292) qui vise à régulariser la distance entre le bâtiment principal et le garage privé détaché existant de 1,16 mètre alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une distance minimale de 3 mètres entre ces deux bâtiments et à régulariser l'empiètement de 1,95 mètre du garage privé détaché existant en cour avant alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements proscrit les garages privés détachés en cour avant.

Adopté à l'unanimité

2022-07-323 559, chemin Saint-Féréol (lot 2 380 190) / Hauteur du garage privé détaché
Demande de dérogation mineure

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre un garage privé détaché d'une hauteur de 5,35 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une hauteur maximale de 5 mètres;

ATTENDU la demande de Alain Chartrand datée du 16 mai 2022;

ATTENDU la hauteur du garage privé détaché ;

ATTENDU la pente du bâtiment principal ;

ATTENDU l'obligation d'harmoniser la pente du garage privé détaché à celle du bâtiment principal ;

ATTENDU QU'afin d'avoir une porte de garage de 9 pieds de hauteur, il est jugé nécessaire d'avoir un mur de 10 pieds de haut ;

ATTENDU QU'avec des murs de moins de 10 pieds de haut, la porte de garage serait située à l'intérieur du pignon, ce qui est jugé disgracieux ;

ATTENDU QUE dû à la hauteur des murs, la hauteur maximale pour un garage détaché privée sera dépassée ;

ATTENDU QUE le garage privé détaché est en retrait de la rue ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé au Conseil municipal, lors de leur rencontre du 21 juin dernier, d'accepter la demande de dérogation mineure ;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 23 juin 2022;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par Marcel Guérin

Appuyé par Julie Paradis

Et résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour le 559, chemin Saint-Féréol (lot 2 380 190) qui vise à permettre un garage privé détaché d'une hauteur de 5,35 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une hauteur maximale de 5 mètres.

Adopté à l'unanimité

**2022-07-324 820, chemin Saint-Féréol (lot 2 047 466) / Régularisation marge avant
Demande de dérogation mineure**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à régulariser la marge avant de 14,99 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une marge avant minimale de 15,25 mètres pour tous les bâtiments ayant une façade donnant sur le chemin Saint-Féréol;

ATTENDU la demande de Johanne Daoust datée du 9 juin 2022 ;

ATTENDU QUE les modifications requises pour respecter le règlement sont jugées couteuses ;

ATTENDU QUE les propriétaires souhaitent vendre ;

ATTENDU la bonne foi des propriétaires dans leurs démarches ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé au Conseil municipal, lors de leur rencontre du 21 juin dernier, d'accepter la demande de dérogation mineure ;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 23 juin 2022;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour le 820, chemin Saint-Féréol (lot 2 047 466) qui vise à régulariser la marge avant de 14,99 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une marge avant minimale de 15,25 mètres pour tous les bâtiments ayant une façade donnant sur le chemin Saint-Féréol.

Adopté à l'unanimité

2022-07-325

Entérinement de la nomination de Claudy St-Onge à titre de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU la démission de Cynthia Henrie à titre de responsable du Service de l'urbanisme et de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE Claudy St-Onge, conseillère en urbanisme et environnement, a été désignée à titre de secrétaire intérimaire lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 21 juin dernier;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ENTÉRINER la nomination de Claudy St-Onge à titre de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme, et ce en date du 21 juin 2022.

Adopté à l'unanimité

2022-07-326 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 489-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 57 895\$ pour des travaux de reprofilage de fossés et remplacement de ponceaux – secteur Mérisa

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] La conseillère, Julie Paradis, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 489-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 57 895\$ pour des travaux de reprofilage de fossés et remplacement de ponceaux – secteur Mérisa;
- [2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2022-07-327 Adoption du règlement numéro 383-4-2022 modifiant le règlement numéro 383-2015 et ses amendements déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats

ATTENDU QUE l'article 212.1 du Code municipal permet au Conseil, par règlement, d'ajouter des pouvoirs et obligations au directeur général de la Municipalité;

ATTENDU la création du poste de coordonnateur / chargé de projets aux Services techniques et infrastructures;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 14 juin 2022 :

- [1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, Marcel Guérin;
- [2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 14 juin 2022;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :

Règlement numéro 383-4-2022 modifiant le règlement numéro 383-2015 et ses amendements déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats

QUE le texte du règlement numéro 383-4-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2022-07-328 Adoption du règlement d'emprunt numéro 471-1-2022 modifiant le règlement d'emprunt numéro 471-2021 afin d'augmenter la dépense de l'emprunt pour un montant additionnel de 78 609 \$ - travaux de bouclage dans le secteur Marsan

ATTENDU QUE lors de l'exécution des travaux, il s'est révélé que des travaux supplémentaires devaient être exécutés pour un montant de 78 609\$;

ATTENDU QUE ces travaux sont devenus nécessaires en raison de soumissions supérieures au montant estimé ainsi qu'un changement à la méthode de réalisation d'une partie des travaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité a décrété, par le biais d'un règlement portant le numéro 471-2021, une dépense et un emprunt de 525 000\$ afin de procéder à des travaux de bouclage dans le secteur Marsan;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 471-2021 afin de pourvoir aux coûts excédentaires nécessaires pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance extraordinaire du 28 juin 2022 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, Marcel Guérin;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût, son mode de financement et les modes de paiement et de remboursement au cours de la séance du 28 juin 2022 ;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de
Règlement d'emprunt numéro 471-1-2022 modifiant le règlement d'emprunt numéro 471-2021 afin d'augmenter la dépense de l'emprunt pour un montant additionnel de 78 609 \$ - travaux de bouclage dans le secteur Marsan

QUE le texte du règlement numéro 471-1-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2022-07-329 Adoption du règlement numéro 488-2022 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres souhaite se doter d'outils règlementaires afin de faciliter l'approbation de projets nécessitant des dérogations à certains règlements d'urbanisme;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil peut adopter un Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour certaines parties du territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance extraordinaire du 28 juin 2022;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté un projet de règlement lors de la séance extraordinaire du 28 juin 2022;

ATTENDU les commentaires reçus de la MRC de Vaudreuil-Soulanges indiquant que le projet de règlement est conforme aux objectifs du Règlement numéro 167-26 modifiant le schéma d'aménagement révisé (SAR) en vigueur et aux dispositions du document complémentaire ;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le projet de règlement prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme s'est déroulée le 11 juillet 2022 à 19h et qu'aucune modification n'a été apportée audit règlement;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE le Conseil adopte, sans modification, le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 488-2022 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

QUE le texte du règlement numéro 488-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2022-07-330

Adoption du règlement numéro 395-18-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de créer la zone P-5 à même une partie de la zone A-19

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 395-2016 est entré en vigueur le 11 mai 2016 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le Code municipal du Québec (CMQ) et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et que le règlement de zonage numéro 395-2016 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges et la Municipalité des Cèdres ont déposé une demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole du Québec aux fins de permettre l'aménagement d'une nouvelle école primaire et un parc sur une partie du lot 2 047 948, et que celle-ci fut autorisée le 5 avril 2022 par la décision 430302;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a adopté, en date du 27 avril 2022, le règlement numéro 167-26 modifiant son schéma d'aménagement révisé et ayant notamment pour objet de permettre une école et un parc sur une superficie approximative de 3,85 hectares du lot 2 047 948 sur le territoire de la Municipalité des Cèdres;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres, qui est concernée par cette modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est tenue, en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de modifier ses règlements d'urbanisme en concordance avec les dispositions du schéma d'aménagement révisé ainsi modifié dans les six mois suivant l'entrée en vigueur du règlement numéro 167-26;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a donné un avis de motion avec dispense de lecture et a adopté un premier projet de règlement lors de la séance extraordinaire du 24 mai 2022 conformément à l'article 445 du Code municipal;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a déposé un rapport d'analyse le 17 juin 2022 indiquant que le premier projet de règlement est conforme aux objectifs du Règlement numéro 167-26 modifiant le schéma d'aménagement révisé (SAR) en vigueur et aux dispositions du document complémentaire ;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le premier projet de règlement prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme s'est déroulée le 28 juin 2022 à 19h et qu'aucune modification n'a été apportée audit règlement;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté un second projet de règlement, sans modification, lors de la séance extraordinaire du 28 juin 2022 conformément à l'article 445 du Code municipal;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 395-18-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de créer la zone P-5 à même une partie de la zone A-19

QUE le texte du règlement numéro 395-18-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2022-07-331 Résolution d'appui à la semaine de la sécurité ferroviaire

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 19 au 25 septembre 2022;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain demande au Conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'APPUYER la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 19 au 25 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité

2022-07-332 Fédération québécoise des municipalités : participation aux ateliers techniques en gestion d'actifs

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a mis en place un programme de gestion des actifs municipaux;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) organise, dans le cadre de ce programme, des activités liées à la sensibilisation sur la gestion des actifs municipaux à l'intention des membres de la FQM;

ATTENDU QUE la FQM a sollicité la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour participer à ces activités, comprenant notamment des ateliers en 2022-2023 et la tenue d'un séminaire sur la gestion des actifs en 2022;

ATTENDU l'intérêt de plusieurs municipalités de la MRC à participer à ces activités;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE la Municipalité des Cèdres :

- Signifie à la FQM son intérêt de participer aux activités prévues en 2022-2023 sur la gestion des actifs ;
- S'engage à collaborer aux différentes étapes du projet (ateliers, séminaires) prévues en 2022-2023.

Adopté à l'unanimité

2022-07-333 Congrès 2022 de la Fédération québécoise des municipalités : participation

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités tiendra son congrès annuel du 22 au 24 septembre 2022 au Palais des congrès de Montréal;

Il est proposé par Marcel Guérién
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'INSCRIRE les élus suivants au congrès 2022 de la Fédération des municipalités du Québec: Michel Proulx, Loïc Dewavrin, Julie Paradis, Lyndsay Simard et Bernard Daoust;

QUE la Municipalité des Cèdres assume les frais d'inscription, de transport, d'hébergement et accorde un remboursement de 120 \$ maximum par jour, par personne pour les frais de subsistance (avec pièces justificatives).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2022-07-334 Revenu Québec : mise à jour des responsables des services électroniques (RSÉ)

ATTENDU QUE la Municipalité est inscrite au service clicSÉCUR (service d'authentification du gouvernement du Québec) dans le but d'avoir accès aux services électroniques offerts par les ministères et organismes, notamment le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR) et Revenu Québec;

ATTENDU la résolution numéro 2014-11-548 nommant les personnes responsables des services électroniques (RSÉ) ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour le nom des responsables des services électroniques (RSÉ);

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

DE NOMMER Jocelyne Dubé, responsable de la taxation et de la trésorerie, à titre de responsable des services électronique (RSÉ) auprès de clicSÉCUR et du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR);

DE NOMMER Jacinthe Bédard, agente aux ressources humaines, matérielles et informatique, à titre de responsable des services électronique (RSÉ) auprès de clicSÉCUR et du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR);

D'ABROGER la résolution numéro 2014-11-548.

Adopté à l'unanimité

2022-07-335 Génératrice Tremblay Inc. : octroi du contrat de service d'entretien des génératrices

ATTENDU QUE le contrat de service d'entretien des génératrices pour les années 2019-2022 est échu;

ATTENDU la nécessité de maintenir un service d'entretien préventif et d'inspection préventive des 12 génératrices des bâtiments municipaux, et ce bi annuellement;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'OCTROYER le contrat d'entretien des génératrices à Génératrice Tremblay Inc. pour une durée de 3 ans (1^{er} décembre 2022 au 1^{er} décembre 2025) au coût annuel de 11 502.47\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-07-336 ep-x-i : octroi du contrat pour des travaux de revêtement polymère à la station d'aqueduc des Chênes

ATTENDU la nécessité de procéder à des travaux de finition de plancher à la station d'aqueduc des Chênes;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour la finition de plancher en polymère à la station d'aqueduc des Chênes à epx-i au coût de 18 500\$ (taxes en sus), tel qu'il appert à la soumission numéro 1405.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles à la réserve financière sur l'eau potable pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-07-337 Intervia : offre de services professionnels pour une étude de circulation – intersection de la rue Sophie et du chemin Saint-Féréol
Projet numéro 2019-600-19

ATTENDU QUE la Municipalité requiert des services de professionnels en planification de la mobilité afin d'effectuer une analyse de la circulation entourant la future école qui sera implantée dans le secteur sur le chemin Saint-Féréol, au sud de la route 338 et devant la rue Sophie ;

ATTENDU l'offre de services professionnels de Intervia ;

ATTENDU l'entente entre la Municipalité et le Centre de services scolaire des Trois-Lacs pour le partage à parts égales des coûts inhérents à l'étude ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE MANDATER Intervia pour la réalisation de notes techniques et une étude de circulation en lien avec la future école au coût de 15 980\$ (taxes en sus), tel qu'il appert à l'offre de services professionnels numéro 022-0601-01;

QU'un montant de 7 990\$ (taxes en sus) est assumé par le Centre de services scolaire des Trois-Lacs.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-07-338 Nordikeau : offre de services professionnels – optimisation de la station d'épuration pour développement résidentiel

ATTENDU QUE la Municipalité requiert des services de professionnels afin d'analyser le dossier de la station d'épuration pour en optimiser la capacité résiduelle, et ce pour l'ajout potentiel de 1 000 unités de logement ;

ATTENDU la nécessité de réaliser une étude spécifique pour évaluer la capacité résiduelle de la station d'épuration ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE MANDATER Nordikeau pour l'analyse du dossier de la station d'épuration afin d'en optimiser la capacité résiduelle au coût de 20 925\$ (taxes en sus), tel qu'il appert à l'offre de services professionnels numéro SVT-22-0142-REV01.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles à la réserve financière relative aux réseaux d'égout sanitaire et installations de traitement des eaux usées pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-07-339 Wajax – division Génératrice Drummond : contrat pour la fourniture, livraison et installation d'une génératrice de 200 kW au poste du Fleuve
Projet numéro 2022-400-07

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 22 juin 2022 conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 7 juillet 2022 dont une seule soumission fût déposée;

ATTENDU l'analyse de la soumission et la recommandation de Peter Garbacz, chargé de projet;

ATTENDU QUE la soumission est conforme et respecte les barèmes de l'estimation budgétaire;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'une génératrice de 200 kW au poste du Fleuve à Wajax – division Génératrice Drummond au coût de 80 000\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles à la réserve pour l'eau potable pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-07-340 Consultants Blitz : offre de services professionnels – préparation des plans et devis pour la construction d'une dalle de béton - nouvelle génératrice au poste du Fleuve

Projet numéro 2022-400-07

ATTENDU la fourniture, la livraison et l'installation d'une génératrice de 200 kW au poste du Fleuve;

ATTENDU la nécessité d'installer la nouvelle génératrice sur une dalle de béton;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

DE MANDATER Consultants Blitz pour la préparation des plans et devis pour la construction d'une dalle de béton pour la nouvelle génératrice au coût de 2 200\$ (taxes en sus), tel qu'il appert à l'offre de services professionnels numéro 2022-OS-24052.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles à la réserve financière sur l'eau potable pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-07-341 Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques : engagement du requérant

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres autorise Les Consultants Gest-Eau inc. et sa représentante Isabelle Pineault, ingénieure, à soumettre tous les documents relatifs à la demande d'autorisation relative aux travaux des usines de production d'eau potable ainsi que de communiquer au nom de la Municipalité avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour ces travaux ;

QUE la Municipalité des Cèdres s'engage à l'égard du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) à :

- Utiliser et à entretenir les installations de production d'eau potable de ses deux usines de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par les manufacturiers ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'Entrepreneur chargé de la construction des travaux.
- Pour les travaux prévus dans ce projet, il n'est pas prévu de modifier la gestion des eaux usées des installations de production d'eau potable. La modification de la gestion des eaux usées est incluse dans un lot de construction subséquent du projet, pour lequel une demande d'autorisation sera faite au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en bonne et due forme si des modifications sont requises aux installations des eaux usées de la Municipalité.
- Il n'est également pas prévu d'utiliser une technologie en validation à l'échelle réelle. Advenant qu'une technologie en validation serait spécifiée par des Entrepreneurs, la Municipalité s'engagerait à respecter les prescriptions établies par le *Comité sur les technologies de traitement en eau potable* et à avertir le Ministère le cas échéant.

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

À MANDATER un Ingénieur afin qu'il produise et fournisse à la Municipalité, avec copie au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable demandé au devis et produit par l'Entrepreneur, et ce, au plus tard deux (2) mois après la mise en service complète de ces dernières;

À MANDATER un Ingénieur afin qu'il produise et fournisse à la Municipalité, avec copie au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) un rapport attestant la conformité des travaux réalisés aux documents soumis en vue de l'autorisation, notamment en ce qui a trait au respect des normes technologiques contenues au RQEP (Règlement sur la qualité de l'eau potable), et ce, au plus tard deux (2) mois après la mise en service complète des installations;

QU'un paiement d'une somme de 2 950\$ (taxes en sus) pour la station du Fleuve et un second paiement d'une somme de 2 950\$ (taxes en sus) pour la station des Chênes soient émis au nom du ministre des Finances pour le dépôt de la demande du certificat d'autorisation.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-07-342 Entérinement de la démission de Alex-Xavier Tourigny à titre de journalier/ouvrier temporaire

ATTENDU la réception de la lettre de démission de Alex Xavier-Tourigny à titre de journalier/ouvrier temporaire au service des travaux publics en date du 13 juin 2022 ;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil municipal prend acte de la démission de Alex-Xavier Tourigny effective au 17 juin 2022 et le remercie pour sa contribution au sein de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

2022-07-343 Entérinement de la démission de Cynthia Henrie à titre de responsable du Service de l'urbanisme et de l'environnement

ATTENDU la réception de la lettre de démission de Cynthia Henrie à titre de responsable du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 13 juin 2022;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE le Conseil municipal prend acte de la démission de Cynthia Henrie effective au 4 juillet 2022 et la remercie pour ses 9 années de service au sein de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

2022-07-344 Abrogation de la résolution numéro 2022-04-183 « Embauche de Normand Gagnon à titre de premier répondant à temps partiel »

ATTENDU la résolution numéro 2022-04-183 embauchant Normand Gagnon à titre de premier répondant à temps partiel;

ATTENDU les pourparlers entre les parties suite à l'embauche;

ATTENDU la décision de Normand Gagnon de ne pas donner suite à l'embauche;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ABROGER la résolution numéro 2022-04-183 « Embauche de Normand Gagnon à titre de premier répondant à temps partiel ».

Adopté à l'unanimité

2022-07-345 Entérinement de l'embauche de Jany Caron-Sabourin à titre de secrétaire-réceptionniste / poste permanent à temps plein au Service de l'urbanisme et de l'environnement

ATTENDU l'appel de candidatures pour le poste de secrétaire-réceptionniste pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement dûment publié le 23 février 2022;

ATTENDU les entrevues effectuées les 12 avril, 8 juin et 14 juin 2022;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'ENTÉRINER l'embauche de Jany Caron-Sabourin à titre de secrétaire-réceptionniste / poste permanent à temps plein au Service de l'urbanisme et de l'environnement, et ce conformément aux conditions de la convention collective du personnel de bureau 2017-2022 – section locale 800 ;

QUE la date d'embauche est effective au 4 juillet 2022 suite à un examen médical pré-embauche satisfaisant.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-07-346 Entérinement de la démission de Anne-Marie Déziel à titre de responsable du Service des loisirs, culture et de la vie communautaire

ATTENDU la réception de la lettre de démission de Anne-Marie Déziel à titre de responsable du Service des loisirs, culture et de la vie communautaire en date du 13 juin 2022;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

QUE le Conseil municipal prend acte de la démission de Anne-Marie Déziel effective au 28 juin 2022 et la remercie pour ses 7 années de service au sein de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

2022-07-347 Nomination de Isabelle Gareau à titre de responsable du Service des loisirs, culture et de la vie communautaire par intérim

ATTENDU la démission de Anne-Marie Déziel à titre de responsable du Service des loisirs, culture et de la vie communautaire effective au 28 juin 2022;

ATTENDU la nécessité d'assurer un intérim;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE NOMMER Isabelle Gareau à titre de responsable du Service des loisirs, culture et de la vie communautaire par intérim;

QUE la nomination est effective au 13 juillet 2022.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-07-348 Embauche de Louis Martin à titre de responsable du Service de l'urbanisme et de l'environnement

ATTENDU l'appel de candidatures pour le poste de responsable du Service de l'urbanisme et de l'environnement dûment publié le 22 juin 2022;

ATTENDU l'entrevue effectuée suite à l'affichage et la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'EMBAUCHER Louis Martin à titre de responsable du Service de l'urbanisme et de l'environnement, et ce selon les conditions de travail intervenues entre les parties;

QUE la date d'embauche est effective au 25 juillet 2022 sous réserve d'un examen médical pré-embauche satisfaisant.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

Période de questions aux citoyens : 20h15 – 21h16

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2022-07-349 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 21h23.

Adopté à l'unanimité

Bernard Daoust
Maire

Jimmy Poulin
Greffier-trésorier

VERSION NON OFFICIELLE